



DECISION MUNICIPALE N° 2026/05

Objet : Signature d'une convention suite à une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Cœur du Var dans le cadre de la création d'une aire de jeux et la modernisation du City stade

Le Maire de PIGNANS,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°38/2020 en date du 19 Octobre 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

VU la décision n°2025/35 relative à la demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Cœur du Var pour la création d'une aire de jeux et la modernisation du City stade,

CONSIDERANT que ce projet répond aux priorités de la Communauté de Communes Cœur du Var dans le cadre de sa politique jeunesse,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention d'octroi d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Cœur du Var en faveur de la commune de Pignans pour montant de 13 515.00 € HT, soit 50 % de la dépense subventionnable.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 19/02/2026

Le Maire,
BRUN Fernand

